



## Politique du Ministère

Le Ministère entend contribuer à renforcer les compétences linguistiques de nos concitoyens, notamment de ceux qui sont le plus éloignés de la langue française, afin de leur permettre de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle de notre pays et d'exercer leurs droits et devoirs de citoyen.

Il s'attache à coordonner les politiques de maîtrise de la langue menées par les différents services de l'État en réunissant une expertise sur un certain nombre de dossiers.

## Description du dispositif

Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française conduites dans ce cadre se déclinent principalement autour des axes suivants :

- 1- l'intégration linguistique des étrangers s'établissant dans notre pays,
- 2- la reconnaissance du français comme compétence professionnelle dans la formation des salariés,
- 3- l'action culturelle au service de la maîtrise de la langue et plus particulièrement de la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Afin de réunir l'expertise requise par les dossiers qu'il est amené à traiter, le Ministère peut ponctuellement soutenir des projets portant sur une de ces thématiques.

Il s'agit d'études et de recherches-actions contenant des recommandations susceptibles de déboucher sur des mesures portées par le Ministère.

Il s'agit également d'opérations ou de manifestations d'envergure nationale présentant un caractère stratégique, ou bien fédérateur et modélisant.

Les projets territoriaux sont quant à eux susceptibles d'être soutenus par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

## Modalités d'attribution et de versement

L'attribution de la subvention et son montant sont déterminés en fonction de la pertinence et de la qualité du projet par rapport aux actions définies plus haut, et selon le budget de réalisation. La subvention doit avoir un caractère incitatif (effet de levier) de nature à permettre de recueillir d'autres soutiens.

La subvention est versée en une seule fois.

## Public(s) éligible(s)

Association..... : OUI

Personne physique..... : NON

Collectivité territoriale ... : OUI

Établissement Public ..... : OUI

GIP/GIE ..... : OUI

Société privée..... : OUI

## Contact

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française - [dglflf.min@culture.gouv.fr](mailto:dglflf.min@culture.gouv.fr)

Directions Régionales des Affaires Culturelles

### Pour les associations :

Téléchargez ici le [formulaire Cerfa](#)  
de demande de subvention  
Pour les autres usagers demandeurs,  
prenez contact avec la DGLFLF